



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 28 de l'ordre du jour:	
Rapport sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (<i>fin</i>)	173
Point 17 de l'ordre du jour:	
Progrès social	
a) Rapport de la Commission des questions sociales	
b) Rapport sur la situation sociale dans le monde	
c) Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional (<i>reprise des débats de la 1431^e séance et fin</i>)	
Rapport du Comité social	173
Point 6 de l'ordre du jour:	
Conséquences économiques et sociales du désarmement	
Rapport du Comité économique	174

Président : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Italie, Koweït, Nigéria, Norvège, Tunisie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Murgesco (Roumanie), premier vice-président, prend la présidence.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/L.1131/Rev.1) (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le texte révisé du projet de résolution des neuf délégations (E/L.1131/Rev.1).

2. M. FILALI (Maroc) dit que le nouveau texte résulte d'un compromis : le représentant de la République-Unie de Tanzanie a accepté de retirer ses suggestions et le paragraphe 4 a été remanié pour tenir compte de la proposition de l'Algérie, qui ne modifie pas le fond du projet initial.

Le projet de résolution révisé est adopté.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Progrès social

- a) Rapport de la Commission des questions sociales
- b) Rapport sur la situation sociale dans le monde
- c) Rapport sur un programme de recherche et de formation en liaison avec des projets de développement régional

(reprise des débats de la 1431^e séance et fin)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4249)

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité social sur le point 17 (E/4249) et en particulier les projets de résolutions A à F qui figurent au paragraphe 18 du rapport.

A. RÉEXAMEN DU RÔLE DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

4. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le paragraphe 8 du rapport, où il est fait mention de l'interprétation que la délégation de l'Irak entend donner à l'alinéa a de la section III du projet de résolution A.

Le projet de résolution A est adopté.

B. PROJET DE CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA PROTECTION SOCIALE

5. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) dit qu'au Comité social (547^e séance), la délégation britannique s'est abstenue sur ce texte parce qu'elle n'est actuellement en mesure d'appuyer aucun projet de résolution entraînant pour l'ONU des dépenses supplémentaires.

Par 21 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution B est adopté.

6. M. BENDRICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, devant le Comité social, la délégation soviétique avait demandé des votes séparés sur les paragraphes 3 et 5 du projet de résolution B, qui portent atteinte aux principes de l'universalité, et qu'elle a voté contre ces deux paragraphes. Il tient à réaffirmer cette position devant le Conseil.

C. PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE FORMATION PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LE DOMAINE SOCIAL

7. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) déclare s'abstenir sur ce projet pour la même raison que sur le projet de résolution B.

8. M. UY (Philippines) signale qu'il convient de remplacer les mots « Commission des questions sociales », à l'alinéa c du paragraphe 2 du dispositif, par les mots « Commission du développement social », pour tenir compte du paragraphe 1 de la section IV du projet de résolution A que le Conseil vient d'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Par 21 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution C, ainsi modifié, est adopté.

9. M. BENDRICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ne s'est pas opposé à l'adoption du projet de résolution C; il tient toutefois à rappeler qu'il a souligné au Comité social que la question relevait de la compétence des commissions économiques régionales et non de celle de la Commission du développement social.

D. INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10. M. BENDRICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que ce projet soit mis aux voix.

Par 19 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution D est adopté.

E. LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

A l'unanimité, le projet de résolution E est adopté.

F. RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

A l'unanimité, le projet de résolution F est adopté.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/4169 et Add.1)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4250)

11. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 6 (E/4250) et appelle son attention sur la recommandation qui figure au paragraphe 3 de ce rapport.

12. M. RAHNEMA (Iran) estime que le débat que le Comité économique a consacré aux conséquences économiques et sociales du désarmement au cours de la présente session a été très décevant et sans commune mesure avec l'importance de cette question. Il semble que l'enthousiasme qu'avait suscité à l'origine l'idée d'affecter à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement ait fait place à cette apathie que les peuples manifestent de plus en plus fréquemment à l'égard de certains grands problèmes. Tous les représen-

tants qui ont pris la parole ont, avec beaucoup de diplomatie, évité d'entrer dans le vif du sujet, et la délégation iranienne ne peut cacher sa déception de voir une question aussi vitale pour un aussi grand nombre d'êtres humains ramenée progressivement au niveau des autres questions que l'on inscrit chaque année à l'ordre du jour et dont chacun ne parle plus guère que pour calmer sa conscience.

13. Il est vrai que la question générale du désarmement ne relève pas de la compétence du Conseil, mais tel était déjà le cas au moment où la question des conséquences économiques et sociales du désarmement a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de cet organe. A l'origine, il ne s'agissait pas seulement de demander au Conseil d'étudier les aspects économiques et sociaux d'un désarmement éventuel, mais encore de créer parmi les gouvernements un courant d'opinion qui les inciterait à envisager le problème du désarmement dans une optique nouvelle et plus vaste. On pensait qu'il fallait examiner la possibilité d'affecter certaines des ressources actuellement gaspillées en préparatifs militaires au développement économique et social et aux efforts visant à consolider la paix, sans que les pays renoncent pour autant à prendre les mesures qu'ils estiment nécessaires pour préserver leur sécurité et leur indépendance.

14. Le Gouvernement iranien a immédiatement été sensible à cette idée, qui est liée à une philosophie générale du développement qu'il a fait sienne il y a plusieurs années. Il s'est en effet efforcé non seulement de réduire les dépenses militaires du pays au minimum nécessaire au maintien de la sécurité, mais aussi d'utiliser à des fins pacifiques une partie des moyens dont disposent ses forces armées. C'est ainsi qu'il a créé des institutions telles que l'armée du savoir, l'armée de l'hygiène, l'armée du développement, etc., qui permettent aux recrues de participer à l'exécution des programmes généraux d'expansion nationale, dans des domaines comme l'alphabétisation, la réforme agraire, le développement communautaire, etc.

15. On est en droit de se demander si cette conception ne pourrait pas être élargie. Le Gouvernement iranien lui-même, après avoir évalué les résultats obtenus sur le plan national, a tenté de l'appliquer à l'échelon international; c'est ainsi qu'il faut comprendre l'initiative que le Chahinchah d'Iran a prise en consacrant à la Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle une somme équivalente à une journée de dépenses militaires de son pays.

16. Puisque l'équilibre de la terreur a été réalisé sur le plan mondial, on peut affirmer qu'un geste analogue de la part de tous les pays, tout en ayant une importance incalculable du point de vue moral, n'impliquerait qu'une réduction presque symbolique des dépenses consacrées aux armements. La délégation iranienne espérait que, pendant la présente session, le Conseil étudierait plus attentivement l'idée qui a inspiré l'initiative prise par son gouvernement et qui aurait pu constituer le point de départ d'une action concertée sur le plan international, susceptible de déborder le cadre de la Campagne mondiale pour l'alphabétisation

universelle. Malheureusement, les consultations préalables qu'elle a eues avec d'autres délégations lui ont permis de constater que nombre de pays, tout en trouvant l'initiative iranienne fort louable, sont encore peu disposés à s'engager dans cette voie. L'objection principale qui a été formulée est que la question du désarmement forme un tout indivisible, qu'elle ne relève pas de la compétence du Conseil et qu'elle dépasse même l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il semble bien qu'aucun pays, parmi les plus puissants comme parmi les plus faibles, ne soit actuellement disposé à faire le premier pas. Pourtant, comme le prouve l'initiative prise par le Gouvernement iranien, il devrait être possible de passer outre à ces objections en abordant le problème d'une façon constructive et en recourant à des solutions ingénieuses.

17. Pendant la présente session du Conseil, la délégation iranienne a renoncé à insister sur ce point; elle a tenu à respecter la position des pays qui souhaitent que certaines conditions préalables soient remplies

avant que cette question ne soit examinée de façon approfondie. Elle se bornera à souhaiter que l'idée de lier les efforts du désarmement à ceux du développement finisse par pénétrer les esprits et que l'on puisse envisager prochainement des mesures concrètes, qui seraient soumises à l'Assemblée générale et aux autres instances internationales compétentes. Elle souhaite également que le Secrétaire général poursuive les études qu'il a entreprises sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. C'est pourquoi elle tient à faire appel aux gouvernements pour qu'ils communiquent au Secrétaire général des vues complètes sur les possibilités d'utiliser les ressources dégagées à la suite du désarmement pour accroître le courant de l'assistance destinée aux pays en voie de développement.

A l'unanimité, la recommandation figurant au paragraphe 3 du rapport du Comité économique (E/4250) est adoptée.

La séance est levée à 16 h 5.